



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 4/2021
Date de la séance du CE : 13 janvier 2021
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2020.KAIO.70
Classification : Non classifié

Ordonnance portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (Oi AIMP). Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances, arrête :

La Direction des finances est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant l'Ordonnance portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (Oi AIMP). La procédure de consultation dure jusqu'au 13 avril 2021.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction des finances